

**ARRETE MUNICIPAL**  
**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE**  
**DE CIRCULATION**  
**ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N° 2024/10/150**

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande présentée par Monsieur Gilbert MOULIN, domicilié 31 rue Joliot Curie 07250 Le Pouzin, en vue d'occuper l'emprise de la voirie, le mardi 29 octobre 2024, de 9h00 à 12h00, afin de réaliser des travaux d'isolation à son domicile par la société ISOLTOIT.

Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Le mardi 29 octobre 2024, de 9h00 à 12h00, Monsieur Gilbert MOULIN est autorisé à occuper l'emprise de la chaussée rue Joliot Curie 07250 Le Pouzin, à hauteur du N°31, afin de réaliser des travaux d'isolation à son domicile.

**ARTICLE 2** :

Le mardi 29 octobre 2024, la circulation sera fermée à hauteur du chantier au N°31 rue Joliot Curie 07250 Le Pouzin de 9h00 à 12h00.

**ARTICLE 3** :

La mise en place d'une signalisation réglementaire sera effectuée par les soins et à charge de Monsieur Gilbert MOULIN.

**ARTICLE 4** :

Les autorités de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Voulte sur Rhône et de Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, le 21 octobre 2024

Le Maire,

Christophe VIGNAL

